



Taxe [solde] d'apprentissage

***Soutenez nos projets,
nous innovons pour vous***

Principale composante universitaire du département de l'Eure-et-Loir, l'IUT de Chartres dispense des formations post-bac de niveau Bac+3 (Bachelors Universitaires de Technologie).

Implanté au coeur d'un bassin d'activités industrielles, notamment cosmétiques, pharmaceutiques, et chimiques, l'IUT de Chartres est un acteur socio-économique engagé localement. Les interactions avec les entreprises sont régulières et ces dernières trouvent en l'IUT un interlocuteur privilégié et un partenaire à de multiples niveaux (recrutement, transfert de technologie, formation continue ...).

Depuis plus de 35 ans, de nombreuses entreprises nous font confiance pour former leurs futurs techniciens supérieurs et cadres intermédiaires.

L'IUT en chiffres

- **300** étudiants, dont 42% d'apprentis
- **150** stages en entreprise/an
- **35** enseignants et enseignants-chercheurs
- **70** vacataires extérieurs
- **100%** de taux d'insertion à 6 mois

Pourquoi nous verser le solde de la Taxe d'Apprentissage ?

- Contribuer au développement de projets pédagogiques ou de recherche en réponse à vos besoins en compétences.
- Participer ainsi activement à former vos futurs collaborateurs d'aujourd'hui et de demain.
- Dynamiser les liens entre le monde académique et celui des entreprises, source de richesse pour notre territoire.



Votre soutien...

- Nous aide à recruter, pour leur expertise, des intervenants représentant les différents métiers.
- Nous sert à moderniser nos outils (achats de logiciels, équipements de pointe, outils spécialisés, formation aux nouvelles technologies etc.).
- Participe à la mise en oeuvre de projets innovants, de plateaux techniques performants et de nouvelles filières.



Comment affecter le solde de votre taxe d'apprentissage à l'IUT de Chartres ?

- **Dès fin mai** se connecter à SOLTEA pour attribuer votre solde de la TA
CALENDRIER 2024 :
Vous avez du **27 mai au 4 octobre 2024** pour faire vos vœux de versement.
2 périodes de répartition - du **27 mai au 2 août 2024**
- puis du **12 août au 4 octobre 2024**

- Affecter directement votre solde sur le **code UAI de l'IUT :**

0281056W

> En
savoir plus

Solde de la Taxe d'Apprentissage
www.univ-orleans.fr/iut-chartres
(rubrique «Entreprise & Apprentissage»)





En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'IUT de Chartres, **vous rejoignez les entreprises qui nous font confiance** et vous soutenez les projets pédagogiques qui **visent à former vos futurs collaborateurs.**

Merci de votre soutien au développement d'une université ambitieuse pour ses étudiants et ses personnels, ainsi que pour sa région et son tissu économique.

Edgard SEKKO
Directeur

Les formations

Bachelors Universitaires de Technologie

BUT Management de la Logistique et des Transports (MLT)

Parcours Management de la mobilité et de la supply chain connectées
Parcours Management de la mobilité et de la supply chain durables

BUT Génie Industriel et Maintenance (GIM)

Parcours Ingénierie des Systèmes Pluritechniques
Parcours Management, Méthodes et Maintenance Innovante

BUT Génie Électrique et Informatique Industriel (GEII)

Parcours Électronique et Systèmes Embarqués
Parcours Électricité et Maîtrise de l'Énergie

Afin de s'adapter aux besoins des entreprises, l'IUT de Chartres projette l'ouverture prochaine de nouvelles formations :

- BUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisation (GACO)
- DSP Pilote de Lignes de Production Automatisées
- Bachelor Robotique, Vision et Intelligence Artificielle



Contacts

Service Comptabilité
02.37.91.83.08
comptabilite.iut-chartres@univ-orleans.fr



IUT de CHARTRES
1 place Roger Joly
28000 CHARTRES

www.univ-orleans.fr/iut-chartres